

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur un projet de règlement

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le lundi **2 octobre 2017**, à 20 heures, à la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, sis au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement adopté à la séance du 5 septembre 2017, intitulé *Premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone RcMP-24 l'usage « habitation de 4 à 6 logements »*.

Ce projet a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage « habitation de 4 à 6 logements » aux usages déjà permis pour le bâtiment principal dans la zone RcMP-24.

Il vise la zone concernée **RcMP-24** et les zones **Rb-28, Rc-25, RcM-19, RcP-28, Rd-3, Sb-7, Sc-3, Sc-5, Sc-19 et ScM-21** qui lui sont contiguës. Les zones Sc-5 et ScM-21 longent de part et d'autre la Rivière-du-Sud jusqu'au fleuve St-Laurent.

Le croquis ci-après illustre la zone concernée et les zones contiguës visées par la modification proposée par ce projet.

(Reproduire ici le plan)

2. QU'AU cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
3. QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, sis au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Fait à Montmagny, ce treizième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Sandra Stéphanie Clavet, avocate